Bohnenkamp
Moving Professionals

25.04.2025

PNEUS

Groupe de produits	Pneus
Numéro d'article	19211080
Taille de pneu valide	4.00 - 4
LI / SI / PR	6 PR
TL/TT	TT
SET	Chambre à air
Marque	Kenda
Profil	K373

KENDA

Indications et caractéristiques

- Petit pneu d'usage universel avec profil à pavés
- Le pneu est particulièrement adapté pour les engins de transport

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

Bohnenkamp
Moving Professionals

25.04.2025

Informations techniques

Numéro d’article	19211080
EAN	5707562329635
Taille de pneu valide	4.00 - 4
LI / SI / PR	6 PR
TL/TT	TT
SET	Chambre à air
Ventilposition	latéral
Marque	Kenda
Profil	K373
Antistatique	non
Couleur du pneu	Noir
Numéro du règlement ECE	pas nécessaire
Nettogewicht [kg] (gültig)	1,12
Taille de jante recommandée	3.0A
Taille de jante autorisée	2.25A, 2.1A, 2.50
Pression maximale de l'air [bar]	5,20
Largeur du pneu [mm]	117
Diamètre extérieur du pneu [mm]	304
Circonférence de roulement [mm]	913
E-Ready	non

Capacités de charge

Indice	Capacité de charge [kg]	Vitesse [km/h]	Position des essieux	Pression [bar]	Indice de charge
	280	16		5,20	

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.